# Fongicide contre mildiou, black-rot et rougeot parasitaire de la vigne

PHILAGRO
INNOVER EN CONFIANCE

Sidecar™

## Conditionnement(s)

### Emballage

10 kg

### Palette

280 kg

## Fiche d'identité

### Composition

40 g/kg de bénalaxyl-M (4 % du poids)

650 g/kg de mancozèbe (65 % du poids)

### Formulation

WP - poudre mouillable

### Autorisation de Mise sur le Marché

n°2080062

### Détenteur de l'Autorisation de Mise sur le Marché et ® marque déposée

ISAGRO SPA - Centro Uffici San Siro – via Caldera, 21
20153 Milano – Italie - Phone: +39 02 40901 276

### Distributeur

PHILAGRO France – SAS au capital de 9 912 500 € - RCS Lyon B 389 150 582 - Parc d'Affaires de Crécy – 10A rue de la Voie Lactée – 69370 Saint-Didier-au-Mont-d'Or – Tél. 04 78 64 32 64 – Fax 04 72 53 04 58.

**Bien lire l'étiquette avant l'utilisation du produit, respecter les précautions d'emploi.**

## Description

**SIDECAR** est une préparation fongicide, présentée sous forme de poudre mouillable en sachets hydrosolubles, associant les performances de deux substances actives : le bénalaxyl-M, fongicide systémique, isomère actif du bénalaxyl à effet préventif, stoppant et de longue durée d'action, et le mancozèbe, fongicide de contact à action préventive et polyvalente sur différents champignons.

**SIDECAR** est absorbé rapidement, une pluie survenant après que le produit a séché sur le végétal n'altère pas l'action du fongicide.

**SIDECAR** s'utilise en traitement préventif. L'action du bénalaxyl-M, associée à l'action de contact du mancozèbe, confère à **SIDECAR** une excellente efficacité contre le mildiou de la vigne, le black rot et le rougeot parasitaire (Brenner).

## Préparation et application

### Préparation de la bouillie

1. S'assurer de la propreté et du bon état de fonctionnement du pulvérisateur.

2. Remplir à moitié la cuve d'eau.

3. ARRETER L'AGITATION ET LE RETOUR EN CUVE.

4. Oter les sacs aluminium de protection.

5. Mettre, sans les ouvrir, le nombre nécessaire de sachets translucides de 500 g de **SIDECAR** dans la cuve. Ils sont solubles dans l'eau.

6. Attendre leur dissolution (5 minutes, variable en fonction de la température).

7. Mettre en œuvre l'agitation (sauf préconisation contraire concernant un autre produit en mélange).

8. Finir de remplir la cuve et introduire les autres produits dans la bouillie (si nécessaire).

9. Laisser l'agitation en marche pendant le trajet jusqu'à la parcelle et pendant la pulvérisation.

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRECAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**

Nous attirons l'attention des utilisateurs sur la nécessité de bien respecter cette procédure de préparation de la bouillie et mise en œuvre.

Veiller à la bonne répartition du produit sur le végétal par une pulvérisation de qualité et un volume d'eau suffisant. Régler correctement la pression de traitement ainsi que la vitesse d'avancement.

## Pendant l'application

- Eviter tout contact avec la peau et les yeux.
- Ne pas traiter en présence de vent.
- Ne pas respirer les vapeurs, ni le brouillard de pulvérisation.
- Ne pas pulvériser à proximité des points d'eau (mares, cours d'eau, fossés...).
- Ne pas souffler dans les buses pour tenter de les déboucher.

## Après l'application

Ne pas laisser de bouillie prête à l'emploi dans le pulvérisateur.

Immédiatement après l'application, nettoyer les équipements de protection, se laver les mains à l'eau savonneuse, prendre une douche et changer de vêtements.

## Mélanges et compatibilité

**Compatibilités**

Seuls les mélanges autorisés peuvent être utilisés.

**Incompatibilités**

Ne pas utiliser en mélange avec des produits contenant du bore. La liste des incompatibilités mentionnées n'est pas exhaustive, tout mélange doit être préalablement testé.

# Précautions à prendre et mises en garde

## Nettoyage du pulvérisateur et du matériel de préparation de la bouillie

Avant le traitement, vérifier que le matériel d'application et de préparation de la bouillie est propre, exempt de tout résidu d'application précédente. Certains produits nécessitent un nettoyage selon une procédure particulière (se référer aux consignes du fabricant).

Aussitôt après le traitement, rincer et nettoyer très soigneusement le matériel d'application et de préparation de la bouillie, conformément à la réglementation en vigueur.

## Pour les emballages vides

Réemploi interdit. Bien vider lors de l'utilisation du produit. Eliminer les emballages vides via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR.

## Précautions d'emploi

Pour protéger l'opérateur, Philagro recommande de porter les équipements de protections individuels (EPI) tels que préconisés dans l'avis du Ministère de l'Agriculture publié au Journal Officiel n°0162 du 13 juillet 2016 (texte n°126, NOR: AGRG1617195V) pour la protection des yeux, des voies respiratoires, du corps, des mains et des pieds lors des différentes phases de travail (préparation, mélange/chargement, application et nettoyage).

## Prévention de la résistance

Avec les fongicides, il existe un risque général d'apparition de souches résistantes à la substance active. Pour diminuer le risque d'apparition ou de développement du phénomène de résistance, il est nécessaire de respecter les préconisations d'emploi (dose recommandée, cadence et séquences de traitement, conditions d'application, éviter les applications en situation curative, …) et, chaque fois que possible, d'utiliser des produits à mode d'action différent en alternance ou en mélange. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité du fongicide. De ce fait PHILAGRO France décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de tels phénomènes.

Il est recommandé de suivre les limitations d'emploi des substances actives par mode d'action préconisées par la Note technique commune pour la gestion de la résistance aux fongicides utilisés pour lutter contre les maladies de la vigne.

## Usages

| Culture | Cibles | Dose | DAR<br>Stades d'application | Nombre Maximum d'applications | ZNT Aqua<br>ZNT Terrestre |
|---|---|---|---|---|---|
| Vigne | Mildiou, Black-rot, Rougeot parasitaire | 2.5 kg/ha | 42 jours | 3 /campagne | 5m<br>- |

PHILAGRO France ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et usages mentionnés ci-dessus et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant l'élargissement de son utilisation à d'autres usages tels que prévus par l'arrêté du 26 mars 2014.

Les limites maximales de résidus applicables dans les pays de l'Espace Economique Européen sont consultables à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database. Pour les autres pays susceptibles d'importer les denrées issues des cultures traitées, il est de la responsabilité de l'utilisateur du produit et de l'exportateur des denrées d'assurer la conformité en matière de quantité de résidus.

## Recommandations d'emploi

Ne pas traiter lorsque l'intensité du vent est supérieure à 3 sur l'échelle de Beaufort, soit 19 km/h (arrêté du 12 septembre 2006).

Effectuer des traitements préventifs en fonction des risques de développement de la maladie et selon les Bulletins de Santé du Végétal.

**Mildiou**

Appliquer **SIDECAR** dès les premiers risques de contamination (la vigne est réceptive dès la première feuille étalée) en période de pleine croissance de la vigne. Renouveler la protection après 14 jours. En période de risques élevés, renouveler la protection après 10-12 jours en fonction de la pression de maladie et de la vitesse de croissance de la vigne.

Dose recommandée : 2,5 kg/ha.

Nombre d'applications maximum : 3

**Black rot**

La période de sensibilité de la vigne commence à la sortie des feuilles (stade D). La protection doit être maintenue pendant toute la période critique.

Dose recommandée : 2,5 kg/ha.

Nombre d'applications maximum : 3

**Rougeot parasitaire (Brenner)**

Dans les situations favorables à la maladie, intervenir en fonction de l'évolution de la pousse, toutes les 3 nouvelles feuilles jusqu'à la nouaison.

Dose recommandée : 2,5 kg/ha.

Nombre d'applications maximum : 3

**Nos recommandations tiennent compte des informations disponibles à la date de fabrication du produit.**

## Après traitement

### Cultures de remplacement

L'agriculteur doit conduire la culture de remplacement selon les bonnes pratiques agricoles en tenant compte, sous sa responsabilité, de tous les facteurs particuliers concernant l'exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales ; il doit utiliser les techniques permettant à la culture de remplacement de bénéficier des meilleures conditions de croissance.

## Informations réglementaires

**ATTENTION**

**H317: Peut provoquer une allergie cutanée.**

**H361d: Susceptible de nuire au fœtus.**

**H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.**

**EUH401: Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.**

P261: Éviter de respirer les poussières/brouillards.

P273: Éviter le rejet dans l'environnement.

P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P308+P313: EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P333+P313: En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Délai de rentrée : 48 heures.

SP1: Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./ Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes).

SPe3: Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

## Description des premiers secours

**Généralités :** en cas de contact/d'exposition, si des troubles apparaissent ou si les symptômes persistent, obtenir un avis médical (médecin, SAMU (15) ou centre antipoison).

**Inhalation :** sortir de l'atmosphère nocive. Mettre à l'air frais et au repos.

**Peau :** retirer les vêtements souillés. Les laver avant de les réenfiler. Laver immédiatement et abondamment la peau à l'eau.

**Yeux :** rincer complètement avec beaucoup d'eau. Les paupières doivent être écartées du globe oculaire pour assurer un rinçage complet. Ne pas faire couler vers l'œil non atteint.

**Ingestion :** ne pas faire vomir. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente. Si le patient est conscient, rincer la bouche immédiatement avec de l'eau.

Fiche de Données de Sécurité disponible sur simple appel au 04 78 64 32 18 ou sur Internet : www.quickfds.com

Numéro d'urgence : 0 800 21 01 55

## Transport et stockage

Conserver le produit uniquement dans l'emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur et fermé à clé, à l'abri de l'humidité, du gel, dans un endroit frais, aéré et ventilé, à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

**Conserver hors de la portée des enfants.**

**Conserver à une température comprise entre -5°C et + 50°C.**

## Les gestes responsables

**Important** - PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS

Respectez les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole, en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous les facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces… Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par l'Autorité Compétente.

ISAGRO SPA et PHILAGRO France ne sauraient être en aucun cas tenues pour responsables des conséquences induites par la copie, totale ou partielle, de cette étiquette et la diffusion ou l'utilisation non autorisée de cette dernière.

### Garantie

Le fabricant ne donne aucune garantie, explicite ou implicite, relative à l'utilisation du produit d'une autre manière que celle indiquée sur l'étiquette. L'utilisateur sera responsable des risques liés à l'utilisation et/ou la manipulation et/ou l'entreposage de ce produit en cas de non-respect des recommandations de l'étiquette.

*Toute reproduction du présent texte est interdite.*

PHILAGRO France – SAS au capital de 9 912 500 € - RCS Lyon B 389 150 582 - Parc d'Affaires de Crécy – 10A, rue de la Voie Lactée – 69370 Saint-Didier-au-Mont-d'Or – Tél. 04 78 64 32 64 – Fax 04 72 53 04 58 – PHILAGRO France est agréé par le Ministère de l'Agriculture sous la référence RH02089 pour la distribution de produits phytopharmaceutiques à destination des utilisateurs professionnels. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez http://agriculture.gouv.fr/ecophyto. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit, à www.phytodata.com et www.philagro.fr. Annule et remplace tout document antérieur de même nature. 12/2017